



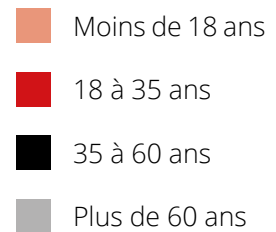
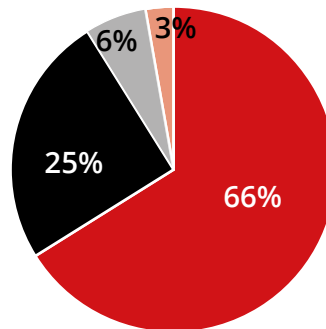
# DOSSIER DE PRESSE

Décembre 2021

## VOLUME 1 LE CONSTAT

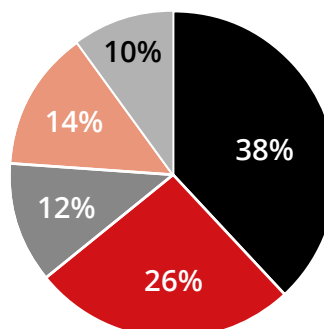
### Répartition par âge des victimes directes

Depuis janvier 2020, SANAD a documenté les vécus de violence de **103 victimes directes** de torture ou mauvais traitements. **71 sont âgées de moins de 35 ans.**



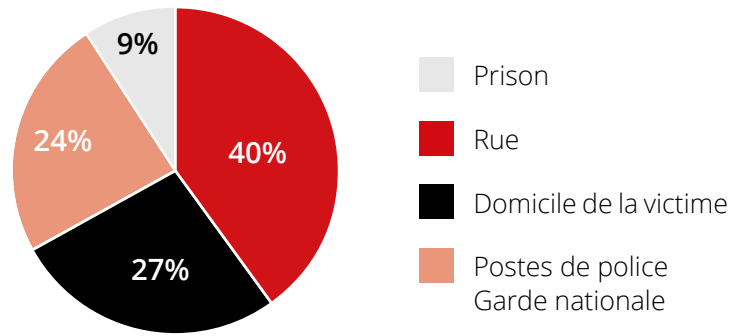
### Répartition selon les régions des victimes directes

La répartition géographique des bénéficiaires montre une forte concentration autour du grand Tunis, du nord-ouest et du centre-Sfax. Ceci s'explique par la localisation des centres SANAD et ne reflète pas la répartition réelle des victimes de torture et de mauvais traitements.

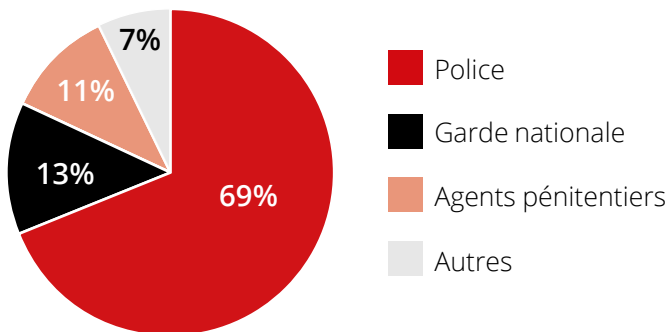


## Lieux des violations

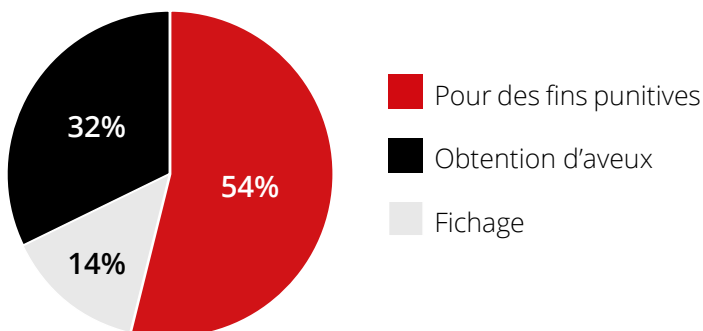
Agressées dans des lieux publics à des fins punitives par des agents de police agissant dans le cadre de leurs fonctions ou même à la suite d'une dispute d'ordre privée, torturées ou maltraitées en garde à vue pour obtenir des aveux, violentées en détention, rouées de coups ou harcelées en raison de leur orientation sexuelle, de leurs croyances religieuses supposées ou de leur activisme en faveur des droits de l'Homme... les figures de la violence institutionnelle sont diverses et les victimes nombreuses.



## Auteurs présumés



## Motifs de torture et mauvais traitements



Le premier volume du rapport dresse le bilan du phénomène tortionnaire actuel : les contextes de l'exercice de la violence, les lieux, les objectifs, les profils des victimes et des auteurs.

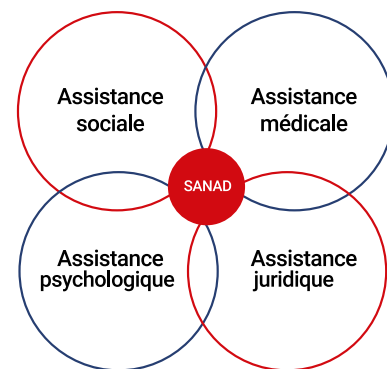
Il fait un focus sur l'intensification de la violence institutionnalisée exercée à l'encontre des membres et militants de la communauté LGBTIQ++, des manifestants présumés et des personnes fichées S et considérées comme représentant une menace pour l'ordre public.



**NULLE CIRCONSTANCE  
NE PERMET DE TOLÉRER  
LA TORTURE**

# VOLUME 2

## LE SOUTIEN



### ／ L'ASSISTANCE SOCIALE

En 2020 et 2021, SANAD a pu obtenir :

- **10 carnets de soins** pour des bénéficiaires dans les établissements hospitaliers publics
- **3 allocations financières permanentes** pour des bénéficiaires sans aucun revenu
- **7 aides d'État plus circonstancielles et allocations Covid-19** fournies par l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) et les DRAS de région

**5 bénéficiaires femmes** ont pu suivre des formations professionnelles grâce à une coopération entre SANAD et les associations « Beity » et « Amal pour la mère et l'enfant ».

### ／ L'ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

Ces deux dernières années, **59 bénéficiaires de SANAD** par les psychologues engagés de l'association «Psychologues du Monde Tunisie»; dans certains cas à long terme en raison de la violence subie, avec **754 consultations individuelles, 10 séances de groupe** et **neuf séances de thérapie familiale**.

### ／ L'ASSISTANCE MÉDICALE

En 2020, **19 victimes** ont ainsi pu bénéficier d'interventions chirurgicales, d'opérations dentaires, de séances de rééducation, de fourniture de médicaments et de différents examens médicaux. L'année suivante, 15 bénéficiaires ont eu droit à une assistance médicale similaire. SANAD coopère avec les hôpitaux publics et des cabinets privés.

### ／ L'ASSISTANCE JURIDIQUE

Entre janvier 2020 et septembre 2021, SANAD Elhaq, le groupe d'action judiciaire de SANAD, a déposé **17 plaintes** pour torture ou mauvais traitements et **pris en charge 23 nouveaux dossiers** dans lesquels des enquêtes judiciaires avaient déjà été ouvertes à la suite des plaintes déposées par la victime ou après le décès de la victime dans des conditions suspectes. Parmi les 40 dossiers suivis, huit bénéficiaires de SANAD ont été visés, en représailles, par des plaintes pour « outrage à fonctionnaire ».

**SANAD n'a obtenu aucune condamnation pour torture ou violence.**

**SANAD a gagné 10 recours** en référé devant le tribunal administratif pour obtenir la levée des mesures restrictives de liberté arbitraires imposées par le ministère de l'Intérieur à des personnes fichées S.

**SANAD a obtenu la libération de 22 migrants** à la suite de recours en référé déposés devant le tribunal administratif pour contester leur détention arbitraire au centre El-Ouardia.

SANAD travaille régulièrement avec les partenaires associatifs dans la prise en charge, l'action juridique et le plaidoyer.



# RAPPORT SANAD 2020 - 2021



LA VIOLENCE INSTITUTIONNELLE  
JUSQU'À QUAND ?